



> PAGE 2

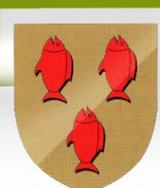
Le mot du Maire
La réforme des cartes d'identités
Vente de parcelles
"Cour des marchandises"

> PAGE 3

Des travaux pour
la ligne SNCF St Pol/Arras
Eclairage public
Zéro phyto dans les espaces
publics : La loi entre en vigueur

> PAGE 4

L'US Tincques va fêter ses 50 ans
Enquête sur l'emploi
Zoom sur Tincques
Cérémonie commémorative - Inscriptions scolaires
Cimetière - Epreuve cycliste



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Avec ce 1er numéro de l'année, vous découvrez une nouvelle présentation du journal Tincq'infos

Cette nouvelle version style magazine se veut plus moderne et plus attractive.

Vous y retrouverez bien sûr des informations à caractère administratif, des informations pratiques, mais également des articles et des photos permettant de restituer ce qui se passe à Tincques

Pour cela, ce journal est ouvert aux associations, à l'école, aux particuliers désireux de mettre en avant tel ou tel événement.

Toutes vos suggestions seront les bienvenues !

Jacques Thellier

LA RÉFORME DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

A PARTIR DU 14 MARS 2017 SE MET EN PLACE LA RÉFORME DU SYSTÈME DE DÉLIVRANCE DES CNI, INITIÉE PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. L'OBJECTIF ESSENTIEL DE CETTE RÉFORME EST DE LUTTER CONTRE LES FRAUDES SUR L'IDENTITÉ DES PERSONNES ET SERA CALQUÉE SUR LE DISPOSITIF DE DÉLIVRANCE D'UN PASSEPORT.

Fini les documents papier, tout se fera de manière informatique et prise d'empreintes digitales (à partir de 12 ans)

La démarche de l'usager ne se fera plus dans la mairie de son domicile, mais dans l'une des 27 mairies du Pas-de-Calais disposant d'un DR (dispositif de recueil). Les plus proches de notre secteur étant St -Pol sur Ternoise, Frévent, Hesdin, Arras et St -Laurent-Blangy

La démarche de l'usager consistera d'abord à faire une pré-demande sur un site informatique (possibilité à domicile) et ensuite prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un DR

pour la prise des empreintes digitales. Les personnes n'ayant pas la possibilité de faire la pré-demande chez elles pourront faire toute l'opération lors du rendez-vous à la mairie concernée.

La carte sera finalement délivrée au demandeur **et à lui seul**, car une nouvelle prise d'empreintes sera réalisée lors de la restitution à l'usager. Cette démarche reste gratuite, et la validité des CNI est de 15 ans pour les adultes et 10 ans pour les mineurs.

Un petit conseil aux usagers concernés par un renouvellement de CNI, n'attendez pas la dernière minute pour entreprendre vos démarches !

Autorisation de sortie du territoire

*Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un des parents **doit être muni d'une autorisation de sortie de territoire (AST)**, en plus de sa carte nationale d'identité. Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Formulaire à télécharger sur service.public.fr (cerfa n°15646*01)*

VENTE DE PARCELLES «COUR DE MARCHANDISES»



Lors du dernier conseil municipal en date du 26 janvier, une décision a été prise quant à l'avenir des 7 parcelles de terrain situées dans l'ancienne «cour de marchandises» située à proximité de la gare de Tincques.

Acquis par la commune en 2008, ce terrain avait d'abord pour vocation l'installation d'une surface commerciale

alimentaire. Aucune enseigne n'étant intéressée, ce terrain est depuis resté en friche.

En 2014, ce terrain a fait l'objet d'une division en **7 parcelles** d'une **superficie individuelle moyenne de 1000**

m². Lors de la création du réseau d'assainissement rue de la gare en 2016, les 7 parcelles ont été équipées d'une boîte individuelle de branchement à l'assainissement collectif.

Aujourd'hui, 5 d'entre elles (côté silo) sont destinées à la vente pour accession

à la propriété

Cette décision a été particulièrement motivée par la volonté d'attirer de nouveaux habitants pour redynamiser la population du village, de son école dont les effectifs diminuent régulièrement depuis plusieurs années, et de soutenir les activités locales (commerces, services)

Par ailleurs, les perspectives de développement économique du parc Ecolopolis faisant de la commune de Tincques un pôle majeur dans le cadre du futur PLUI, renforceront l'attrait de la commune de Tincques.

Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà se rapprocher de la mairie ou de l'étude notariale SCP BUNEAU-CADET située à Tincques.

DES TRAVAUX POUR LA LIGNE SNCF ST POL/ARRAS

L'ÉTAT DE VÉTUSTÉ ACTUEL DES VOIES DE CHEMIN DE FER À PARTIR DE ST POL VERS ÉTAPLES, BÉTHUNE ET ARRAS NE PERMET PLUS AUX TRAINS DE CIRCULER DANS DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ SATISFAISANTES, ET C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE LEUR VITESSE A ÉTÉ CONSIDÉRABLEMENT RÉDUITE.

Aujourd'hui, la performance ferroviaire est égale à la performance routière!

C'est pourquoi d'importants travaux seront réalisés, financés par la Région, l'État et la SNCF. La ligne ST POL-ARRAS sera fermée fin 2019 et réouverte courant 2022; pendant les travaux, des bus assureront quotidiennement le transport des usagers (lire la voix du nord du 10 février)

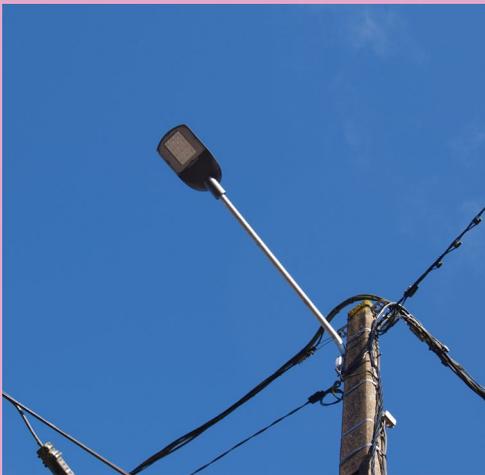
Afin de connaître de façon la plus exacte possible le nombre d'usagers qui prennent le train à partir de la gare de Tincques,



il sera procédé à une identification des personnes lors des arrêts actuels en gare de Tincques (matin et soir).

Cette démarche permettra de demander à ce que les bus s'arrêtent à TINCQUES pour prendre en charge les voyageurs.

ÉCLAIRAGE PUBLIC



Luminaire, rue des Moulins

> Comme annoncé lors de la cérémonie des vœux, le chantier de rénovation de l'éclairage public a débuté dans la commune mi février et se déroula jusqu'à fin mars. C'est ainsi qu'après Ambrines, Villers sir Simon, et Izel lez Hameaux, il est procédé à Tincques au remplacement des 133 crosses et ampoules qui composent notre éclairage public ainsi que des 14 armoires de commandes sur support béton.

> Les travaux sont menés conjointement par la société ACCART (Hervaville) pour la partie électricité et la société BALESTRA pour la partie béton.

> Fini les ampoules à vapeur de mercure ou au sodium à haute pression, aujourd'hui, les appareils d'éclairage des voies de circulation intègrent de nouvelles sources lumineuses, les LED (diode électro lumineuses), qui présentent comme avantages une très faible consommation d'électricité, une longévité reconnue, et un éclairage plus performant (ce que nous avons d'ailleurs constaté).

> A la fin du chantier, il sera procédé à la vérification de l'efficacité du nouvel éclairage afin de repérer d'éventuels trous noirs.

ZERO PHYTO DANS LES ESPACES PUBLICS : LA LOI ENTRE EN VIGUEUR

Au 1^{er} janvier, en application de la loi de transition énergétique du 18 août 2015, l'interdiction des produits phytosanitaires s'applique aux espaces publics (voiries et trottoirs). Ne sont pas concernées les zones privées et zones publiques telles que les cimetières et les terrains de sport. Nous mettrons donc en place des techniques alternatives aux pesticides beaucoup plus contraignantes dans

l'entretien des trottoirs et espaces verts. La municipalité compte néanmoins sur le civisme des particuliers et sur une participation de chacun dans l'entretien de son pas de porte.



L'US TINCQUES VA FÊTER SES 50 ANS!

| L'US Tincques, en 1967

AVEC LE SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ, LE CLUB DE FOOTBALL DE **L'US TINCQUES** (PUIS MAINTENANT L'AS TINCQUIZEL FÊTERA PROCHAINEMENT SES 50 ANS ET INVITE À CETTE OCCASION TOUS LES LICENCIÉS ACTUELS ET ANCIENS, À UN GRAND RASSEMBLEMENT (JOUEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉVOLES...).

Cette manifestation aura lieu le **samedi 10 juin 2017** au stade municipal avec un accueil à partir de 8h30 suivi de petits matchs représentant toutes les générations du club jusqu'à aujourd'hui.

Une partie officielle durant laquelle le stade sera appelé "**Maurice THERET**" complétera cette journée.

Enfin un repas froid sera proposé le midi et un cochon grillé clôturera cette manifestation le soir.

Mais 50 ans ce n'est pas rien et nos souvenirs vont parfois plus loin que nos archives ! C'est pourquoi le club est à la recherche de tous ses anciens licenciés. Si vous en faites partie et si vous disposez de photos d'archives, contactez Patrick LELEU (06.47.41.49.61 ou leleu.patrick05@wanadoo.fr) ou encore Julien PHILIPPE (06.73.96.87.72 ou julien_philippe62@orange.fr).



L'US Tincques, en 1971

ENQUÊTE SUR L'EMPLOI

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E) effectue tous les trimestres et depuis de nombreuses années, une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer le nombre de personnes qui ont un emploi, qui sont au chômage, qui ne travaillent pas ou sont retraitées. C'est la seule source Française permettant d'estimer le chômage selon les règles imposés par le Bureau International du Travail, et d'apporter de nombreuses informations sur l'état et

l'évolution du marché du travail de 15 ans ou plus.

A cet effet tous les trimestres, 67 000 logements sont enquêtés après avoir été tirés au sort sur l'ensemble du territoire.

C'est ainsi qu'entre **les 3 et 26 avril, une enquête sera réalisée sur le territoire de la commune de TINCQUES.**

L'enquêteur, nommé par l'INSEE, devra **obligatoirement être muni de sa carte officielle.**

Les réponses fournies lors des entretiens resteront anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation.

ZOOM SUR TINCQUES

> CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE

La section **A.C-F.N.A.C.A** de Tincques vous invite à honorer de votre présence **LE 55^E ANNIVERSAIRE DU CESSER LE FEU EN ALGÉRIE** qui aura lieu le dimanche 19 mars prochain selon le programme suivant :

- > 11h30 : Allocution, dépôt de gerbe au monument aux Morts avec la participation de l'Union Musicale de Tincques.
- > 11h50 : Vin d'honneur, salle polyvalente.

> INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions des enfants à l'école pour la rentrée de septembre prochain auront lieu du 3 au 7 avril 2017 inclus, sur rendez-vous avec M. Sébastien CUPIN, Directeur (03-21-47-30-37).

Les pièces à produire sont :

- > le livret de famille
- > Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (notamment carnet de santé ou attestation du médecin traitant).
- > En cas de situation de justice concernant un enfant (sa garde...), être en mesure de produire le document original (une copie en sera effectuée).

> CIMETIERE

Un nouveau conteneur a été installé à l'entrée du cimetière, destiné à recueillir les divers détritus comme les pots et les emballages. Celui-ci fera l'objet d'une collecte par les services du SMAV.

> EPREUVE CYCLISTE

C'est le vendredi 10 mars prochain dans le courant de la matinée que l'épreuve cycliste "CYCLE TO MIPIM" (Londres à Cannes) traversera la commune de TINCQUES, en empruntant les rues de dites "de Chelers, principale, de la gare, de Béthencourt" pour se diriger ensuite vers la commune de VILLERS-BRÛLIN. Cette épreuve caritative est organisée au profit de la construction de logements sociaux et d'écoles à travers le monde. Pour des raisons de sécurité évidentes, merci d'éviter tout stationnement gênant sur les axes empruntés.

